

CAPTIEUX, le 19 Mars 2020

Madame, Monsieur

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

Un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire français depuis mardi dernier, pour quinze jours minimum. Cela veut dire que vous devez désormais impérativement rester chez vous. C'est comme cela – et seulement comme cela – que nous réussirons à protéger la population et à endiguer l'épidémie. Les personnels de santé qui s'activent à Captieux, dont je souhaite saluer la force et le courage, ne cessent de nous le dire : cet effort individuel et collectif en vaut la peine !

Tous les déplacements sont donc interdits sauf dans les cas suivants très précis :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible et que l'activité ne peut être interrompue ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement ;
- Faire ses achats de première nécessité (et non de confort) dans les commerces de proximité autorisés, en limitant la fréquence hebdomadaire (cela implique, par exemple, de congeler une partie de ses courses et d'attendre plusieurs jours avant de se réapprovisionner, au lieu de multiplier les sorties quotidiennes non justifiées, comme nous le constatons encore trop souvent).

Lors de chacun de ces déplacements, qui, je le rappelle, doivent rester l'exception, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'une attestation de déplacement dérogatoire, faute de quoi vous êtes passible d'une amende de 135 €.

Pour cela, il n'y a pas d'obligation d'imprimer ou de photocopier l'attestation qui a été proposée par le ministère de l'Intérieur et que nous avons affichée, pour information, sur la porte de la mairie et mise en ligne sur le site web de la mairie. Cela reste un modèle et vous pouvez vous contenter de prendre, lors de chaque nouveau déplacement exceptionnel, une feuille blanche que vous datez et signez, d'écrire vos nom, prénom, date de naissance et adresse et de recopier le motif de votre déplacement exceptionnel, parmi les cinq motifs listés ci-dessus.

Lors de vos déplacements exceptionnels, vous devez impérativement adopter les gestes barrières, qui ont prouvé leur efficacité :

- Se laver fréquemment les mains ;
- Ne pas se regrouper avec d'autres personnes ;
- Respecter une distance d'au moins 1 mètre ;
- Ne pas serrer la main, ne pas embrasser ;
- Tousser et éternuer dans son coude.

Mais, je le rappelle, le plus important est que vous restiez chez vous ! C'est la raison pour laquelle la Mairie a fermé ses portes au public mardi dernier. J'ai en effet demandé au personnel de la Mairie de respecter strictement ces règles, de se confiner et d'exercer son activité sous forme de télétravail quand cela était possible.



J'insiste cependant, la Mairie est fermée mais les services de la Mairie continuent de fonctionner et d'assurer la continuité du service public :

- Aux horaires d'ouverture de la Mairie<sup>1</sup>, vous pouvez ainsi continuer de nous joindre au numéro habituel de l'accueil de la Mairie : **05 56 65 60 31** ;
- En dehors des horaires d'ouverture de la Mairie, en cas d'urgence seulement, vous pouvez nous joindre au **06 10 48 96 21** ;
- Pour le service de l'eau, en cas d'urgence, vous pouvez composer le **05 56 65 88 93** aux horaires d'ouverture de la Mairie et le **06 88 28 85 60** en dehors de ces horaires d'ouverture ;
- Le service technique reste quant à lui joignable au **06 87 88 51 48**, à nouveau en cas d'urgence.

En un mot, dans ce contexte très particulier, la Mairie est, plus que jamais, à vos côtés.

Nous souhaitons également avoir une attention toute particulière aux personnes âgées, isolées ou vivant seules. La solidarité et l'entraide sont très fortes à Captieux, qu'elles se jouent entre amis, entre voisins, dans la famille. Le CCAS de Captieux prend sa part également via le service de portage de repas et la MARPA qui sont au centre de ses préoccupations. Mais pour aller plus loin, le Pôle Ressources en partenariat avec la Mairie a décidé de mettre en place une veille téléphonique afin de garder le lien avec les plus fragiles d'entre nous et de recenser les besoins urgents, que ce soit en matière de santé, d'aide du quotidien ou de courses.

Si vous êtes dans cette situation, avez besoin de courses ou simplement d'une oreille attentive, nous vous invitons à téléphoner au Pôle Ressources (**06 30 90 93 31**) ou à la Mairie (**05 56 65 60 31**).

Nous avons également besoin de bénévoles solidaires pour assurer les permanences téléphoniques et faire vivre cette solidarité. Nous vous invitons à vous signaler auprès du Pôle Ressources ou de la Mairie.

Par ailleurs, certains d'entre vous n'ont peut-être pas le moral face aux événements exceptionnels que nous vivons en ce moment. Yann Gaëstel, psychothérapeute exerçant à Captieux, propose bénévolement, par téléphone ou en visioconférence, soutien et écoute aux habitants de Captieux qui en auraient besoin. Il est joignable à l'adresse [yann.gaestel@gmail.com](mailto:yann.gaestel@gmail.com) et sur skype (Psybordeaux33130) et par téléphone (06 86 95 10 04). Nous le remercions de sa généreuse initiative.

Enfin, je souhaiterais ici mentionner les associations caritatives qui continuent leurs activités, à commencer par les Restos du cœur présents sur Captieux, ainsi que les commerçants de Captieux restés ouverts qui, depuis le début de la semaine, ne ménagent pas leurs efforts pour vous accueillir et vous servir dans des conditions presque normales. Ils sont eux aussi l'illustration vivante de cette entraide capsylvaine. Qu'ils en soient vivement et sincèrement remerciés !

La situation que nous vivons est inédite. Si j'ignore aujourd'hui quand nous aurons vaincu l'épidémie, je sais d'ores et déjà que c'est le civisme et la solidarité que nous développerons entre nous qui permettront d'en triompher.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes chaleureuses salutations.

Le Maire



Pascal CALDERON